

Les nouvelles voies de la microassurance en France

Marc NABETH

Largement méconnue, non seulement du grand public mais également de nombre d'assureurs eux-mêmes, la microassurance reste encore souvent confondue avec un simple complément du micro-crédit. Du moins en France, car dans nombre de pays en développement (émergents, à revenus intermédiaires, ou moins avancés), cette situation est en train d'évoluer, la microassurance devenant un champ à part entière avec comme résultat la construction d'assurances populaires.

La microassurance en France n'est pourtant pas une vue de l'esprit, puisque deux programmes sont actuellement en cours, le premier par le pionnier Entrepreneurs de la cité (AG2R, La Mondiale, April Group, CNP Assurances, CFDP Assurances, La Matmut, La Banque Postale, La Caisse des Dépôts), le second dans le cadre d'un partenariat entre AXA et la Macif. Malgré des résultats qualitatifs intéressants, les résultats quantitatifs de ces deux programmes (moins de 1000 assurés) invitent à explorer de nouvelles voies, et à dépasser justement l'idée que la microassurance ne doit concerner que les seuls micro-entrepreneurs issus du RMI ou du chômage.

Un examen des évolutions sociétales contemporaines et des vulnérabilités issues de nos sociétés postindustrielles est donc nécessaire, et devrait conduire à une innovation sur toute la chaîne de valeur de l'assurance, tant la vulnérabilité est souvent une source majeure d'innovation, comme nous avons pu déjà le remarquer dans la cadre de la microassurance des pays du Sud.

Ces nouvelles voies de la microassurance en France doivent s'inscrire dans une géographie physique et humaine bouleversée, et participer à la construction de nouvelles mutualités. Dans cet esprit, quelques pistes sont évoquées dans cet article.

La présente note reprend et approfondit les analyses présentées devant la commission Développement durable de l' AFA (Association Française de l'Assurance), le 17 Juillet 2008, dans les locaux de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA).



Marc NABETH est consultant CGSI Consulting, société de conseil dédiée aux métiers de l'assurance, expert en micro-assurance et chercheur associé à l'Institut Thomas More.

Il est l'auteur de *Micro-assurance. Défis, mise en place et commercialisation* (ed. de l'Argus de l'assurance, 2006), qui a reçu le Grand Prix du livre 2006 du CHEA, Centre des Hautes Etudes de l'Assurance.

L'auteur remercie M. Vincent Lidsky, Directeur des relations institutionnelles et du développement durable de la FFSA, pour son intérêt jamais démenti pour ce sujet.

1 Les microassurances du Sud au Nord : des trajectoires différentes

Le développement de la microassurance en France, et plus globalement dans les pays « riches », ne peut que différer de celui en cours dans les pays en développement. La différence de trajectoire entre ces deux types de microassurance s'inscrit déjà à partir de la sémantique de la microassurance : « La microassurance désigne l'adaptation de services d'assurance à des clients, essentiellement à faibles revenus, n'ayant pas accès à des services d'assurance classique »¹.

Dans les pays en développement

Dans les pays en développement ou émergents, les personnes à faible revenu et/ou ceux n'ayant pas accès aux services des assureurs classiques, représentent généralement plus de 80 à 90% de leur population. Cette absence d'assurance pour la majeure partie de la population, concrétisée par un taux de pénétration et une densité d'assurance bien trop faible, fait que la microassurance est susceptible de concerner dans ces pays aussi bien les personnes proches de la ligne de pauvreté (en deçà ou au-delà) que des ménages des classes moyennes basses ou émergentes. Ainsi pour la SUSEP, l'autorité de contrôle des assureurs privés du Brésil, la microassurance est une assurance populaire ciblant aussi bien les personnes de la classe E, que ceux de la classe D et C². Au Pakistan, l'agence Agha Khan considère que la microassurance vient cibler 7 millions de familles ayant des revenus mensuels compris entre 80\$ et... 180\$.

Ainsi, de la Chine à l'Afrique du Sud où la population noire reste encore en grande majorité largement sous-assurée, en passant par l'Inde, l'Indonésie, les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, le Maghreb ou encore le Machrek, la microassurance est un champ large à explorer où assurance et microassurance populaire ne peuvent que se confondre. Max Zaccar, président de l'assureur libanais Commercial Insurance, souligne ainsi l'importance du sujet : « Le Moyen-Orient est un marché vierge pour la microassurance qui doit s'adresser non seulement aux populations locales de certains pays mais aussi aux expatriés des pays d'Asie travaillant dans le Golfe. Imaginez l'Irak avec toutes ses richesses et des besoins de protection ignorés par le peuple après toutes ces années de guerre. Réalisez-vous qu'il n'y a pas une seule compagnie d'assurance opérant au Kurdistan ? »³.

En France

En France, la situation est naturellement tout autre, avec un accès à l'assurance et aux services financiers beaucoup plus massifs, un Etat providence encore présent, une protection sociale réelle⁴, des assurances obligatoires plutôt respectées, un monde plus soumis à la doxa des principes de précaution qu'à l'ignorance des assureurs et des assurances, une population vieillissante et un Etat non soumis à une pression démographique (responsable entre autres de l'érosion des solidarités traditionnelles), et par une pauvreté bien moins massive. Autant de différences majeures qui invitent à ne pas importer tel quel les pratiques de la microassurance des pays du Sud vers ceux du Nord.

Cet écueil, l'ADIE ne l'avait pas évité au début de ses activités. S'inspirant du crédit solidaire de la Grameen Bank (assoupli depuis 2002, et suivant une évolution de la microfinance où l'on retrouve à présent également des crédits individuels, des services d'épargne et... d'assurance), l'ADIE proposait du micro-crédit à des RMistes à condition que ces derniers forment des groupes de caution solidaire. L'anthropologue économiste Jean-Michel Servet écrit : « Dans son livre, la banquière de l'Espoir, la fondatrice de l'ADIE, Maria Nowak, raconte qu'elle avait commencé par constituer des groupes de chômeurs et de RMistes. Cela n'a pas marché. Cette première expérience partait d'une mauvaise appréciation de la capacité mais aussi de la volonté « des pauvres » à se

¹ www.lamicrofinance.org.

² Regina L. G. Simões (SUSEP), *Microseguro ou Seguro Popular no Brasil*, Superintendencia de Seguros Privados, mai 2007.

³ Entretien avec l'auteur.

⁴ Rappelons également que 90% des Français ont une couverture complémentaire santé, dont 8% au titre de la CMU.

regrouper pour agir ensemble. Sous prétexte qu'une solidarité entre les pauvres s'observait dans les pays du Sud, on a pensé qu'elle devait se manifester dans les pays du Nord. C'est oublier que cette solidarité n'a rien de naturel. Même dans les pays du Sud, quoiqu'en disent les théories relatives au développement qui ont perpétué cette croyance que les pauvres seraient naturellement enclins à s'associer [...], il existe des pressions individualistes au Sud comme il existe des soucis de solidarité et des désirs de vie collective au Nord »¹.

2 La microassurance au Nord comme au Sud : une réduction des vulnérabilités

Pour autant, si la microassurance en France n'est pas identique à celle du Sud, ne nous méprenons pas, la microassurance en France répond à des besoins réels, à des vulnérabilités réelles. Loin d'être en décalage avec les évolutions sociétales de ces vingt dernières années, la microassurance en France n'est pas anecdotique et le sera d'autant moins que les assureurs sauront exploiter les innovations en cours dans les pays du Sud afin de répondre à des problématiques communes, comme celle de la vulnérabilité.

La lutte contre les vulnérabilités, source de pauvretés

Car, la réduction de la microassurance à une assurance des pauvres tend à être dépassée et complexifiée pour laisser place à une fonction microassurancière plus diffuse où se joue plutôt la lutte contre des vulnérabilités, sources de pauvretés. « De plus en plus, la pauvreté est pensée en termes de processus où l'inégalité face à la gestion de la vulnérabilité et l'irrégularité des ressources jouent un rôle central. Approche qui se justifie d'autant plus que la proportion des populations vulnérables est généralement plus grande que celle des populations à faible revenu » soulignent ainsi Jean-Michel Servet et Eveline Baumann².

En France, parmi les nombreuses vulnérabilités identifiées, il faut citer la crise du salariat et des parcours professionnels qui deviennent chaotiques³. « Il apparaîtrait qu'entre le tiers et la moitié de l'accroissement des inégalités salariales américaines résultent de l'évolution chaotique au cours du temps du revenu des individus eux-mêmes au cours de leur vie » : cette observation de l'économiste Daniel Cohen, dans un ouvrage de 1997, pourrait aisément s'extrapoler à la France et pourrait être rapprochée avec la montée en puissance des micro-entreprises en France ou des reconversions vers des activités non salariés. Rappelons ainsi que plus de 30% des créations d'entreprise, soit 75 000 entreprises environ, sont actuellement le fait de chômeurs ou de titulaires des minima sociaux, et que la plupart des TNS (Travailleurs Non Salariés) ont en général débuté dans la vie active comme salariés (exception faite des médecins et agriculteurs), avec une moyenne d'âge et une qualification de plus en plus élevée⁴.

Or, en supposant que l'assurance est fille de son temps, nous pouvons dresser raisonnablement comme hypothèse que l'assurance actuelle, tant au niveau du droit, des pratiques de souscription, de règlement des sinistres, des réseaux de distributions, s'inscrit plus dans une période des « trente glorieuses »⁵ que dans celle d'une société post-salariale traversée par des crises plus ou moins profondes, et un fort sentiment de précarité.

¹ Sylvain Allemand, *La microfinance n'est plus une utopie*, ed. Autrement, 2007.

² Jean-Michel Servet et Eveline Baumann (dir.), *Risques et Microfinance*, Autrepap N°44, ed. IRD-Armand Collin, 2007.

³ Voir Jade Lindgaard, Stéphane Beaud, Joseph Confavreux, *La France invisible*, ed. La découverte, 2008.

⁴ Informations recueillies à partir d'une étude de marché d'un industriel de l'assurance désireux de « reconquérir le marché en croissance des TNS ayant opté pour le statut de Gérant majoritaire en proposant une offre packagée Santé + Prévoyance + Retraite » (citation issue de cette étude).

⁵ Même si la notion de « Trente glorieuses » peut être nuancée. Voir à ce sujet Jacques Marseille, *La guerre des deux France*, ed. Perrin, 2005.

3 La microassurance en France : questionnements

Le décalage de notre société « post-industrielle », marquée par un chômage lancinant et des trajectoires professionnellement et humaines moins rectilignes, expliquerait en partie les chiffres d'une étude de l'ADIE et de l'ESSEC sur une déconnexion croissante entre les micro-entrepreneurs et l'assurance.

Une déconnexion croissante avec l'assurance classique

Selon cette étude, 20% des entrepreneurs (anciens chômeurs ou Rmistes) interrogés par l'ADIE/ESSEC ne peuvent pas accéder financièrement à une couverture d'assurance ; 40% n'ont pas pensé à s'assurer ou n'ont pas jugé cela utile ; 40% n'ont pu évaluer la qualité de leur couverture. Ces statistiques nous renvoient à des arguments largement récurrents avancés par les populations des pays du Sud sur leur non-adhésion à des programmes d'assurance classique¹, alors que la vulnérabilité de ces micro-entrepreneurs est bien réelle comme nous le rappelle Entrepreneurs de la Cité (AG2R, La Mondiale, April Group, CNP Assurances, CFDP Assurances, La Matmut, La Banque Postale, La Caisse des Dépôts) dans son rapport annuel 2007 : « 14% des créateurs cessent leur activité dans les 5 premières années, non pour causes économiques, mais pour des raisons qui peuvent être consécutives à des sinistres ou pour des raisons de santé (5%) »².

Cette déconnexion croissante avec l'assurance classique, profonde et structurelle dans les pays du Sud, se retrouve donc subrepticement en France. Le témoignage d'une assurée ayant souscrit un produit de microassurance chez Entrepreneurs de la Cité n'a rien d'exceptionnel : « Le système [d'assurance classique] est compliqué et les primes sont élevées, surtout quand il faut payer d'un seul coup. En plus, il y a des exclusions pour un magasin de détail comme le mien, même équipé d'un dispositif de télésurveillance, à cause des vols »³. Et Sylvie Ramadier, journaliste aux *Echos*, de poursuivre en donnant d'autres cas particulièrement fréquents susceptibles de dissuader ainsi volontairement ou non des souscriptions à l'assurance, comme la fixation par nombre d'assureurs de planchers pour les primes, ou la vente à des micro-entrepreneurs de couvertures d'assurances inutiles comme celle d'une garantie homme-clé. A contrario, « La micro-assurance recherche des garanties simples, lisibles, adaptées aux besoins, excluant le moins de métiers possibles, le tout à prix abordable pour des revenus tournant autour du SMIC ».

Une microassurance encore trop limitée

On s'attendrait dès lors à un développement conséquent de la microassurance en France. Or, force est de constater qu'il n'en est rien. Les portefeuilles d'Entrepreneurs de la Cité⁴ (AG2R, La Mondiale, April Group, CNP Assurances, CFDP Assurances, La Matmut, La Banque Postale, La Caisse des Dépôts) d'une part et d'AXA/MACIF d'autre part regroupent moins de 900 polices à eux deux, tandis que 11 sinistres ont fait l'objet d'une prestation (8 pour Entrepreneurs de la Cité (EDLC), 3 pour AXA/MACIF). Ces chiffres inciteraient dès lors certains observateurs à voir, au mieux, la microassurance comme une « microactivité », de l'ordre du symbolique, au pire comme la démonstration que la microassurance en France est une ineptie. Ces jugements sont d'autant plus regrettables qu'ils laissent dans l'ombre d'une part le travail qualitatif réalisé par les équipes impliquées dans la

¹ Comme en Géorgie, où d'après les études de Michal Matul, parmi les principales raisons de ne pas avoir utilisé dans le passé des services d'assurance, on retrouve une méconnaissance totale du secteur (44,4%), une absence de confiance envers des assureurs (36,2%), un prix inabordable (31,6%), une impossibilité de contacter les agents ou un éloignement géographique (20,9%), un jugement d'inutilité (15,6% considèrent qu'ils peuvent gérer leur risque sans assurance, ou pensent que rien ne leur arrivera). Nos différents *Focus Group* menés en Mai et Juin 2008 en Haïti, ont abouti à des constatations similaires.

² Entrepreneurs de la Cité, Rapport d'activité 2007.

³ Sylvie Ramadier, *La microassurance sort du laboratoire*, Les Echos, 4 Juin 2008.

⁴ « Entrepreneurs de la Cité (EDLC) n'est ni une compagnie d'assurance, ni un courtier, ni un agent d'assurance. EDLC est une initiative solidaire et indépendante qui facilite l'accès des entrepreneurs à l'assurance, à travers le programme Trousse Première Assurance (TPA). » in www.entrepreneursdelacite.org.

microassurance, augurant des méthodologies prometteuses et innovantes¹, et d'autre part les nouvelles réalités sociétales à l'origine de la microassurance. De fait, la faiblesse des souscriptions ont plusieurs raisons qui n'ont rien à voir avec une quelconque incongruité du secteur.

Citons notamment le positionnement stratégique pris par les premiers opérateurs de la microassurance en France. En s'appuyant sur des Institutions de microfinance et en ne rendant éligibles à la microassurance que les seuls preneurs de micro-crédit, ces opérateurs limitent leur champ d'activité, leur capacité de mutualisation, et *in fine* leur marge de manœuvre. On considère que la finance solidaire a jusqu'à présent financé 30 000 projets de création d'entreprise (37 000 emplois au total). Ce qui, à l'aune du nombre de chômeurs et des 7 millions de *working poor* vivant en France, relativise fortement le rôle actuel de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté et les vulnérabilités. Réduire la microassurance à une assurance des micro-entrepreneurs issus du chômage ou des minima sociaux n'était pourtant pas sans fondements, à l'heure où l'on présentait le micro-crédit du Sud comme un outil miracle permettant de créer son emploi, puis son entreprise, pour mieux sortir de la pauvreté².

On oublie également trop souvent que nombre de détenteurs de micro-crédit utilisent cet outil comme un moyen de lisser leurs dépenses de consommation courante (alimentaire, habillement, frais de santé primaire, etc.) et finalement comme un outil de gestion du risque, plutôt que comme un outil uniquement dédié à sa création d'entreprise ou à ses activités génératrices de revenus³. Ces leçons du Sud nous apprennent une nouvelle fois que la microassurance, en plaçant la vulnérabilité au cœur des problématiques du développement économique et social, est un secteur spécifique qu'on ne pourrait réduire au simple adjuvant du microcrédit⁴. Aussi il faut s'interroger plus avant sur les lieux de vulnérabilité, issus des évolutions sociétales récentes, en transcendant des frontières souvent idéologiques entre micro-entrepreneurs et ceux qui ne le sont pas ; l'enjeu pour les opérateurs de la microassurance étant essentiellement de réintroduire dans certains de ces lieux des nouvelles formes d'assurance populaire à la fois viable et utile socialement, économiquement, voire politiquement.

4 Pour une microassurance diversifiée : 7 pistes

Notre objectif n'est pas de dresser ici une liste des vulnérabilités à travers la France pour invoquer de façon incantatoire la microassurance comme planche de salut, mais bel et bien de voir dans quelle mesure l'assurance actuelle est en déconnexion avec ces réalités sociétales nouvelles, relever des causes de fluctuations de revenus, productrices de pauvreté, proposer en conséquence des produits⁵ et des services plus adaptés, et participer à la construction de nouvelles mutualités.

Une transition logique entre ce qui fut pratiqué jusqu'alors (une microassurance pour des micro-entrepreneurs) et la nécessité de construire des mutualités bien plus larges et fécondes, serait de travailler à l'implantation de la microassurance dans les Zones Franches Urbaines (ZFU), véritables lieux de vie professionnelle et citoyenne

¹ Citons le travail moteur d'Entrepreneurs de la Cité (EDLC) avec les éléments suivants : un développement d'outils pédagogiques destinés aux prescripteurs (un simulateur pour démontrer l'utilité de l'assurance est en cours de développement) ; En ce qui concerne le SIG, structuration en cours d'une base de données permettant de construire un observatoire des risques ainsi que de mieux informer les réseaux partenaires à propos de l'évolution de l'activité par région et par réseau ; Avec le partenariat qui a été mis en place avec l'Agefiph, intégration des entrepreneurs handicapés dans le pool de risques ; L'accompagnement des assurés (proximité) est en cours d'amélioration : les entrepreneurs qui contactent EDLC ont toujours une réponse en termes d'assurance : soit parce qu'ils sont éligibles à la TPA, soit parce que nos accompagnateurs leur donnent un conseil pertinent en matière d'assurance, même si finalement l'entrepreneur n'est pas éligible au programme. Préparation d'une section « annuaire » sur le site internet : Service gratuit permettant aux assurés d'avoir un peu de publicité gratuite sur internet (ils pourront afficher les coordonnées de leur entreprise et leur site internet).

² La diversité des situations incite à différencier les processus de sortie de pauvreté. Dans certaines régions du Sud de l'Inde, le micro-crédit a fini par amener des emprunteurs au suicide. Dans la région haïtienne particulièrement pauvre de Pilate, le Catholic Relief Service (CRS) a constaté que son programme de micro-crédit n'avait pas fonctionné et que la priorité était ailleurs. « Le micro-crédit leur faisait également peur, en raison notamment de leur impossibilité à rembourser des échéances ; Ces femmes vivent en fait de dons, et non pas de micro-crédit ». Information recueillie lors d'une réunion entre AIC, CRS et la KNFP, Haïti, 2008.

³ Jean-Michel Servet et Eveline Baumann (dir.), *Risques et Microfinance*, Autrepap N°44, ed. IRD-Armand Collin, 2007.

⁴ Trois raisons principales à cette autonomie de la microassurance sont données dans Marc .Nabeth, « Assurance et Microassurance en Afrique », revue *Risques*, N°71, décembre 2007.

⁵ Pour la description de tels produits de microassurance vie et non vie, se référer à M. Nabeth, *Micro-assurance : Défis, mise en place et commercialisation*, ed. l'Argus de l'assurance, 2006, ainsi que Craig Churchill (ed.), *Protecting the Poor : A Microinsurance Compendium*, Munich, Munich Re Foundation, Geneva, Ilo, 2006.

(micro-entreprises, TPE, salariés, associations, habitants, etc.) comptant au total plus de 1,5 millions de personnes en France¹.

Ces ZFU, où les entreprises bénéficient des exonérations fiscales et sociales, furent à l'origine créées afin de redynamiser les quartiers sensibles ou en difficulté, de favoriser leur insertion dans le tissu économique et social de l'agglomération concernée, de permettre aux habitants de ces quartiers de faire revenir des personnes extérieures afin de changer l'image négative dont souffrent ces quartiers². Sylvain Allemand, auteur de nombreux ouvrages dépassant les sempiternelles visions fatalistes et abstractions réifiantes sur des citoyens en difficulté, de par leur situation professionnelle ou géographique, note que de l'avis des observateurs mais aussi des élus, de droite comme de gauche, les ZFU se révèlent être globalement une réussite sur le plan quantitatif et qualitatif. Quantitativement puisque les objectifs de création d'emplois et de créations d'entreprises ont été dépassés y compris pour la proportion de personnes recrutées en ZFU. Qualitativement ensuite, puisqu'en l'espace de quelques années, un grand nombre de quartiers ont changé de physionomie. « Installation de nouveaux équipements, rénovation de l'habitat, ouverture de commerces, création d'entreprise, etc., ont contribué à une redynamisation du tissu économique et social en dévorant parfois le cadre de la ZFU »³.

Si l'assurance est bien présente dans ces lieux, fut-ce à travers des RC obligatoires, rien ne dit que les assureurs ont réfléchi à la mise en place de programmes d'assurance adaptés à ces entrepreneurs, salariés, associations ou habitants, avec d'autant plus d'impact qu'ils se feraient dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). La question est politique et se retrouve avec encore plus d'acuité dans les quartiers populaires, certaines banlieues et autres ZUS (Zones Urbaines Sensibles), ces dernières comptabilisant 8% de la population totale française. La microassurance pourrait en effet y avoir toute sa place, au regard de l'aggravation des vulnérabilités dans ces quartiers, malgré les nombreuses tentatives politiques pour les réduire.

Nous évoquons ici sept pistes de réflexion qui, croyons-nous, méritent attention.

Ne pas réduire la microassurance aux créateurs d'entreprises

Une première tentation serait de cibler les jeunes créateurs d'entreprises vivant dans ces quartiers populaires⁴. Il reste que ce serait là encore réduire dangereusement son périmètre de mutualisation, mais plus grave encore, ignorer le tissu social, familial, générationnel, voire identitaire, dans lequel s'insère ce jeune créateur. Ce serait enfin le témoignage aux yeux de ces habitants d'une méconnaissance de leur réalité et donc s'exposer à une absence totale de légitimité. Car comment proposer une microassurance populaire⁵ légitime, en se focalisant uniquement sur des créateurs d'entreprise, de surcroît souvent jeune, pour écarter *de facto* un pan entier de sa population, et reproduire d'une certaine façon un discours médiatique généralement délégitimé dans ces mêmes lieux de vie ?

Cet oubli concernerait notamment les classes d'âge de 40-50 ans ou les ménages retraités. Pour les quadragénaires et les quinquas, la vulnérabilité se lit à travers le risque permanent de chômage de longue durée tandis que pour les ménages retraités, nous la devinons à travers une aggravation de la précarité depuis la fin des années 1990 alors qu'elle semblait diminuer depuis les années 1970, comme le rappellent les deux géographes Christophe Guilluy et Christophe Noyé dans l'Atlas des nouvelles fractures sociales en France : « Si le chômage est plus fort pour toutes les classes d'âge dans les ZUS, c'est pour les plus de 40 ans que cet écart est le plus marqué. Cette situation est d'autant plus préoccupante que ces ouvriers et employés sont peu qualifiés. Le retour à l'emploi de ces populations, sur un marché de l'emploi métropolitain, tourné vers les emplois très qualifiés, est plus qu'incertain. Dans le même temps, le nombre de jeunes chômeurs tend à régresser dans les ZUS (moins 12% entre 1990 et 1999). Mais l'ensemble des discours et des politiques publiques continue de se

¹ Les zones franches urbaines (ZFU) sont des quartiers de plus de 10 000 habitants, situés dans des zones dites sensibles ou défavorisées. Ils ont été définis à partir des critères suivants : taux de chômage, proportion de personnes sorties du système scolaire sans diplôme, proportion de jeunes, potentiel fiscal par habitant. Les entreprises implantées ou devant s'implanter dans ces quartiers bénéficient d'un dispositif complet d'exonérations de charges fiscales et sociales durant cinq ans (Source : INSEE).

² Sylvain Allemand, *Entreprendre dans les quartiers sensibles – L'invention des zones franches urbaines*, ed. Autrement, 2006.

³ Sylvain Allemand, *ibid.*

⁴ L'intérêt porté aux jeunes créateurs d'entreprise est logique au regard de leur forte concentration dans les quartiers populaires et du taux de chômage important les concernant. « La part des moins de 25 ans dans les zones urbaines sensibles est de 43% alors qu'ils ne représentent que 25% de la population française [...]. Comme toute moyenne, ce chiffre masque une grande diversité de situations [...]. Dans certaines régions, comme la Bretagne ou le Massif Central, ils sont relativement peu nombreux, dans d'autres, comme la Seine-Saint-Denis, ils représentent 45% de la classe d'âge. Les communes qui connaissent une forte concentration de jeunes d'origine étrangère sont pour la plupart de villes ouvrières avec un habitat social dense et un niveau socioculturel faible. La concentration de ces jeunes peut atteindre 60, 70 ou 80% dans les quartiers défavorisés (les Chamards à Dreux, Les Minguettes à Vénissieux, le Chêne Pointu à Clichy-sous-Bois) ». In. Véronique Le Goaziou et Charles Rojzman, *Les Banlieues*, coll. Idées reçues, ed. Le Cavalier Bleu, 2006.

⁵ Dans les ZUS, les ouvriers et employés représentent plus de 65% de leur population.

polariser sur la seule question des jeunes. La question centrale, autrement plus complexe, de la place des couches populaires peu qualifiées dans les grandes métropoles reste totalement occultée [...]. Localement, dans certaines cités – notamment construites dans les années 50 – les retraités occupent plus de 50% des logements [...]. Peu de cas est fait de ces ménages modestes, retraités, dont les conditions de vie se dégradent dans une ambiance sociale et dévalorisée »¹.

Microassurance et banlieues

Si l'assurance a bien un rôle à jouer au confluent de l'économie, du social et de la politique d'un pays, on comprendra que la construction de la microassurance dans les ZUS, n'a rien de superflu, à l'ombre des polémiques en cours entre assureurs et politiques sur la qualification juridique ou non d'émeutes lors des événements de novembre 2005. L'Etat ayant pour l'instant refusé de qualifier ces événements d'émeutes, nous devrions assister à un retrait presque mécanique des assureurs conventionnels ou à une augmentation considérable des primes dans des zones jugées trop risquées par les assureurs.

La recherche de protection étant une donnée quasi-existentielle d'un individu, nous comprendrons que le vide abyssal provoqué par le retrait du politique comme de l'assureur ne sera pas sans conséquence dans ces zones urbaines sensibles. « Malgré tout ce qui est fait pour eux, ces habitants des quartiers ont l'impression qu'on les a abandonnés, parce qu'ils vivent de plus en plus en état d'insécurité. C'est pourquoi ils ont peur. Or, la peur, qui favorise les mouvements extrémistes ou asociaux, est le pire ennemi de la démocratie » soulignent ainsi avec justesse les deux sociologues spécialistes Véronique Le Goaziou et Charles Rojzman, dans un ouvrage déconstruisant certains mythes autour des banlieues².

Devons-nous à ce stade réduire la microassurance à une assurance des banlieues et des quartiers populaires, après avoir été longtemps catalogué comme une assurance des pauvres ? Nous ne le pensons pas, tant la microassurance s'inscrit dans un contexte plus large en rapport avec de vulnérabilités nouvelles ou hélas renaissantes, aspirant à les réduire en commençant par la base : une écoute citoyenne. « On ne peut traiter les problèmes de banlieue si l'on ne considère pas qu'ils sont l'expression de problèmes plus globaux, ceux qui affectent aujourd'hui le monde moderne, dans ses réalités économiques, institutionnelles et psychosociales. Inversement, on ne peut traiter les problèmes globaux si l'on ne prend pas le temps d'écouter ou de répondre aux souffrances concrètes exprimées par les individus dans leur vie quotidienne »³.

La microassurance en zones rurales et dans les DOM-TOM

Aussi s'agirait-il peut-être de s'intéresser finalement, outre aux ZFU ou ZUS, à d'autres lieux « naturels » de la microassurance, comme les zones rurales, « ces territoires refuges des plus modestes » (au cours des 5 dernières années, les ¾ des ménages arrivés dans les campagnes ont des revenus modestes, c'est à dire sous la limite permettant d'entrer dans un logement HLM⁴) ou comme les DOM TOM⁵, cet « archipel de ZUS », où, selon Yolène Yolene Mona, professionnelle de l'assurance revenue en Martinique, le passage du cyclone Dean a confirmé que la plupart des biens ne sont pas assurés, ni par les particuliers, ni par certains professionnels. « De petits groupes de salariés ou de retraités, une douzaine en général, se retrouvaient régulièrement pour verser une cotisation, d'un montant fixe, à un fonds commun qu'ils redistribuaient à tour de rôle suivant un ordre prédéterminé » remarque-t-elle en décrivant ce système appelé « Sou-Sou »⁶.

¹ Christophe Guilluy et Christophe Noyé, *Atlas des nouvelles fractures sociales en France – Les classes moyennes oubliées et précarisées*, ed. Autrement, 2006.

² Véronique Le Goaziou et Charles Rojzman, *op. cit.*

³ Véronique Le Goaziou et Charles Rojzman, *ibid.*

⁴ Les employés et ouvriers représentent plus de 60% de la population du secteur rural. Il s'agit de la plus forte proportion après zones péri-urbaines. C'est le résultat d'une dynamique récente avec un solde migratoire positif récent dans 75% des cantons ruraux : au cours des 5 dernières années, les ¾ des ménages arrivés dans les campagnes ont des revenus modestes, sous la limite permettant d'entrer dans un logement HLM. In Christophe Guilluy et Christophe Noyé, *op. cit.*

⁵ Où 1 actif sur 4 est sans emploi, et les bénéficiaires du RMI 3 fois plus nombreux que dans la métropole.

⁶ Entretien avec l'auteur. Ce système des « sous-sou » s'apparente plus à un mécanisme tontinier, mais comme l'a montré Sylvain Ngassam Bertelet, le souci d'une protection assuranciellement est souvent prépondérant, si ce n'est prioritaire dans l'adhésion à une tontine. Voir S. Bertelet, *À propos d'une composante négligée et oubliée : la microassurance dans l'ouest du Cameroun*, Techniques financières et Développement, ESF, N° 78, mars 2005. Cet article concerne le Cameroun, mais la thèse qui y est développée se retrouve également dans bien d'autres zones géographique, comme en Haïti, à propos par exemple des MUSO (Mutuelles de solidarité).

La situation spécifique des travailleurs sociaux et des intermédiaires de santé

Loin de se limiter à la problématique de santé, un opérateur de microassurance pourrait également développer de nouvelles gammes de produits prévoyance, dommages ou vie, pour des travailleurs sociaux et intermédiaires de santé (des micro-entrepreneurs qui ont rarement commencé leur activité à partir d'un micro-crédit, soit dit en passant), dont les revenus et les caractéristiques professionnelles ne sont pas souvent en adéquation avec les produits d'assurance existant.

Certaines mutuelles y réfléchissent d'ailleurs, mesurant probablement l'essor d'un secteur contrastant avec la chute d'effectifs d'autres TNS comme les commerçants de proximité ou les artisans : « La plus forte progression est enregistrée par les professions intermédiaires de santé et du travail social (infirmiers, sages-femmes, etc.) dont les effectifs augmentent de plus de 50% entre 1990 et 2005 [...]. Le vieillissement de la population et de ce fait, les besoins croissants en personnel de santé, en seraient à l'origine » note Magali Beffy de l'INSEE¹.

Une réponse aux besoins des étudiants

Au-delà des zones géographiques, la microassurance est susceptible également de cibler les étudiants français sous-assurés en santé ou tous ceux qui ne sont toujours pas couverts par la CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) malgré une forte vulnérabilité. La FFSA reconnaît qu'avec 511 519 bénéficiaires, le nombre de bénéficiaires couverts reste éloignée de la population, évaluée à 2 millions de personnes, pourrait prétendre à ce dispositif².

La microassurance au service des travailleurs pauvres

Si la microassurance consiste à concevoir de nouvelles formes d'assurance tenant compte de nouvelles vulnérabilités largement ignorées dans notre système de protection sociale, ainsi que des fluctuations de revenus vecteurs de pauvreté, un opérateur pourra se focaliser également sur les 7 millions de *Working Poor*, éprouvés par ces formes modernes de la pauvreté, pour reprendre l'expression de Martin Hirsch.

Constatant une régression historique – « Pour la première fois depuis la Seconde Guerre Mondiale, la pauvreté s'étend en France : définie comme la part des personnes vivant avec moins de 50% de revenu médian, elle concernait 5,9% de la population en 2002, et 6,3% en 2003 » –, les deux économistes Bernard Gazier et Peter Auer reviennent ainsi sur ces travailleurs pauvres, « des gens qui travaillent et ne gagnent pas assez pour vivre décemment. Ce sont des personnes, le plus souvent des femmes, qui travaillent dans des emplois courts et précaires, par exemple des mi-temps en CDD, faute de mieux. Tout se tient dans cette dérive progressive : notre système de protection sociale n'était pas prévue pour ces cas, et la pénurie d'emploi les rend de plus en plus fréquents »³.

Microassurance et « classe moyenne »

Nous pourrions même terminer « ce tour de la microassurance » sur la fragilisation d'une « mythique classe moyenne »⁴, sans grande homogénéité, mais soumise depuis plus d'une décennie à des fluctuations de revenus manifestes en raison d'un chômage lancinant ou menaçant, d'un déclassement parfois professionnel, voire d'un

¹ M. Beffy, « Moins d'artisans, des professions libérales en plein essor », *France, Portrait social*, ed. INSEE, 2006.

² Fédération Française des Sociétés d'Assurance, *L'assurance française en 2007*, juin 2008.

³ Bernard Gazier et Peter Auer, *L'introuvable sécurité de l'emploi*, Champ actuel, ed. Flammarion, 2008.

⁴ « Qui sait et prend en compte que seul un dixième des salariés à temps plein touche plus de 3 000 euros net par mois ? Et qu'un tel salaire n'est donc pas un salaire de « classe moyenne » ? Qui sait que près de 50% des salariés du secteur privé touchent moins de 1 400 euros net par mois (et 30% moins de 1200 euros) ? Qui sait que la France compte 4 millions de salariés payés au SMIC et n'ont jamais été aussi nombreux. Si les discours politiques véhiculent l'idée d'une France peuplée d'une large classe moyenne, la réalité est autre. La moitié des ménages ont ainsi un revenu inférieur à 2 050 euros par mois, soit un peu plus de 2 SMIC nets (après impôts, et prestations sociales comprises) et surtout, la plus grande partie de la population, celle qui n'a d'autres ressources que son seul travail, vit désormais une situation de quasi-stagnation ». Source : Fondation Abbé Pierre, *Rapport sur l'état du mal logement*, février 2007.

blocage de l'ascenseur social¹, quant il ne s'agit pas de bouleversements personnels et familiaux (les divorces se traduisent souvent par une perte de revenu importante). Les auteurs de l'*Atlas des fractures sociales* notent ainsi que les niveaux de revenus des ses classes moyennes rapprochent aussi ouvriers et employés, dont les salaires sont inférieurs de 25% au salaire moyen : « Ce salariat d'exécution, dont les conditions de travail et de vie se confondent souvent, constitue, de fait une nouvelle classe populaire »². Tandis que le sociologue Louis Chauvel résume ce qui serait une nouvelle question sociale : « Pendant des décennies, la question sociale a été avant tout celle des exclus et des classes populaires confrontées au chômage de masse [...]. Pourtant [...], de nombreux phénomènes ont montré que, aujourd'hui, la question sociale ne se situe plus simplement à la périphérie, dans la marginalisation d'une sous-classe désaffiliée, ni uniquement dans les banlieues de relégation, ni non plus à l'opposé dans la sécession des élites, mais au cœur même de la société française, en son noyau central. »³.

Ce champ des possibles de la microassurance est d'autant plus vaste que les lieux préalablement cités ne se réduisent pas à une vision minimaliste conjuguant violence et vulnérabilité. Les initiatives entrepreneuriales ou citoyennes, des ZFU aux ZUS, sont de fait nombreuses, à défaut d'être relayées par la presse⁴. Comme si la vulnérabilité était une source majeure d'innovation. Ce que nous avons déjà remarqué dans le cadre de la microassurance des pays du Sud.

5 La microassurance au cœur des innovations : les leçons du sud

Le développement de la micro-assurance se distingue par une hybridation subtile de traditions et d'innovations – innovations au niveau des produits, des modes de distribution, des méthodes de souscription et d'indemnisation, de la formation des agents, de l'activation de réseaux de distribution au fait du quotidien des populations ciblées, etc.⁵ Car la microassurance pousse à l'innovation pour réussir, comme le rappelle François-Xavier Hay de la Macif, spécialiste de la microassurance et en charge d'une étude du CGAP sur les nouvelles technologies⁶.

Des exemples nombreux

Les opérateurs impliqués dans la microassurance guettent et optimisent ainsi les nouvelles technologies, n'hésitant pas à adapter celles d'ores et déjà utilisées par des professionnels de la microfinance⁷. Ainsi, aux Philippines ou en Afrique du Sud, des assureurs ont réduit les coûts de transaction liés à la collecte d'une multitude de contrats de faible montant en autorisant le paiement via les téléphones mobiles⁸. Le microassureur santé ougandais Microcare affirme avoir réduit de 30% ses frais opérationnel, en limitant également considérablement les risques de fraude et des dérives de coûts, grâce à un système d'information crucial et adapté. Ainsi, pour contrôler l'accès aux soins : Microcare a mis en place ses propres comptoirs d'accueil aux entrées des différents centres de soins. Avant de recevoir des soins, chaque patient présente sa carte d'identification (avec une photo) à l'agent Microcare qui confirme l'identité du patient et autorise l'accès aux différentes étapes de soins au sein du centre médical. Pour s'assurer de la validité de la carte d'identification, la

¹ Christophe Guilluy et Christophe Noyé, *op. cit.*

² Les ménages à bas revenus ont un niveau de vie inférieur à la moitié de la médiane, soit moins de 600 euros par mois en 2000 (par unité de consommation). Ce sont les ménages à bas revenus logés dans le parc privé qui ont subi la plus forte augmentation : 19 à 25% du revenu. Les ménages modestes sont les 30% de ménages aux revenus les plus faibles (hors ménages à bas revenus), soit un revenu mensuel compris entre 600 et 900 euros par unité de consommation (2002).

³ Louis Chauvel, « Les classes moyennes sous tension », in. Serge Bosc (dir.), *Problèmes politiques et sociaux. Les classes moyennes*, La Documentation Française, N° 938-939, juillet-août 2007.

⁴ Ainsi, le Parti de Grigny (PDG), une liste d'initiative citoyenne issue Conseil Consultatif des habitants de Grigny, est arrivée en seconde position lors du premier tour des dernières élections municipales, avec plus de 25% des voix. A l'exception d'une mention dans un journal de presse Internet, nous n'avons relevé aucun article de presse et aucunes d'interviews des médias sur le score de ce parti dans une ville souvent médiatisée pour ses violences urbaines. L'auteur en profite pour remercier Omar Dawson et d'autres membres de la société Grignyword pour leur accueil, le temps qu'ils lui ont consacré, et leurs réponses claires et précises sur des questions liées à l'assurance dans les quartiers populaires.

⁵ Marc Nabeth, article cité.

⁶ François-Xavier Hay, présentation sur la microassurance faite devant la commission Développement durable de l'AFA du 17 juillet 2008.

⁷ Reconnaissance vocale avec codes couleurs, carte à puces biométriques, transfert de fond ou micro-crédit par téléphonie portable, etc.

⁸ « Conjuguer microassurance et nouvelles technologies pour protéger les plus pauvres », Ilo (International Labour Organisation), 5 avril 2007 et Craig Churchill (ed.), *Protecting the Poor : A Microinsurance Compendium*, Munich, Munich Re Foundation, Geneva, Ilo, 2006.

photo est comparée avec celle qui est enregistrée dans la fiche client du système informatique de Microcare. Après avoir reçu les soins nécessaires, le patient revient auprès de l'agent Microcare et lui transmet les informations relatives à son traitement médical pour que celles-ci soient insérées dans le système informatique¹. Au Malawi, des courtiers en assurance ont créé des cartes à puce pour les assurés les plus pauvres : elles attestent de leur identité, indiquent leur taux de couverture et précisent s'ils ont bien acquitté leur cotisation.

L'assureur commercial haïtien AIC (Alternative Insurance Company), dont l'activité en microassurance vient d'être salué en juillet 2008 par l'octroi d'une subvention par le Fonds pour l'innovation en micro-assurance, de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de la Fondation Bill et Melinda Gates (AIC fait ainsi parti des 10% sélectionnés parmi 140 candidats à travers le monde)², devrait pour sa part utiliser des cartes à puce biométrique biométrique dans le cadre d'un programme de microassurance devant couvrir dans les 5 prochaines années près de 500 000 personnes (en Haïti, l'assurance actuelle concernerait moins de 200 000 personnes, le premier programme de microassurance d'AIC et de l'IMF Fonkoze couvre après 8 mois d'activité plus de 45 000 emprunteurs à travers un assurance emprunteur avec un capital décès supplémentaire) et utiliser le service des SMS pour prévenir les agents d'assurance et les assurés d'un risque cyclonique important³.

En allant au-delà des aspects technologiques, nous verrions que l'innovation en microassurance est présente, du marketing amont au règlement et suivi des sinistres, pour inventer ou réinventer des assurances populaires. La microassurance pourrait donc illustrer les propos de Philippe Trainar, chef économiste à la SCOR, dans son introduction sur la pensée du risque aujourd'hui : « le grand défi des sociétés contemporaines consiste donc à ne pas laisser enfermer dans la répétition quasi rituelle de solutions déjà toutes faites et à définir des modes d'organisation qui leur permettent de relever avec succès les défis et les risques toujours nouveaux auxquels elles sont en permanence confrontées. De ce point de vue, l'idéologie est probablement létale pour la réflexion sur le risque. Elle constitue la matrice des interprétations décalées de la réalité et des solutions inadaptées aux circonstances, en un mot le creuset des décisions collectives absurdes »⁴.

6 Une adaptation de l'assurance pour un développement durable... humain

Ainsi, si les microassurances des Pays du Sud et du Nord se distinguent par des problématiques différentes, les unes et les autres se rapprochent par un souci commun de réduire les vulnérabilités en s'intéressant aux causes des fluctuations de revenus et en atténuant ses conséquences. Les enjeux sont tels (celui d'inverser une tendance court termiste n'est pas des moindres) et que les opérateurs de microassurance sont amenés à devenir des fers de lance de l'innovation. Ces innovations ne sont pas que technologiques. Elles ne confondent en aucun cas avec la conception de produits qu'on assimilerait à de la microassurance parce qu'elles seraient à bas prix. Après tout, l'histoire de l'assurance regorge de nombreux exemples de produits vendus à bas prix et de piètre qualité mais complètement en dehors des réalités et des attentes des populations ciblées. Outre l'absence de connaissance des populations ciblées, les lancements de programme ne furent jamais accompagnés par un encadrement de qualité et une exigence de suivi. Aussi, échouèrent-ils. Cela nous renvoie à l'importance des réseaux et des agents de distribution, que l'on retrouve d'ailleurs dans des domaines qui dépassent de très loin le cadre de la microassurance, comme celui des CGPI (Conseillers de Gestion de Patrimoine Indépendant) ou des bancassureurs désireux de vendre des produits prévoyance.

¹ « Améliorer la gestion des risques pour les pauvres », CGAP & ADA, Revue *Micro-assurance*, N°2, novembre 2003. Voir également Craig Churchill (dir.), *ibid.* Ainsi que les différentes présentations lors des conférences annuelles internationales sur la microassurance du CGAP/OIT/Munich Re Foundation.

² Dans le document « Directives pour les demandes de subvention à l'innovation », l'OIT rappelle que durant les cinq prochaines années, le Fonds attribuera 40 à 50 subventions à l'innovation pour un total de 18 millions de dollars des Etats-Unis. Pour cette série de demandes de subventions, l'OIT s'attend à attribuer sept à douze subventions pour une durée de un à trois ans. Les subventions ont été conçues pour couvrir une partie des coûts de mise en œuvre de l'innovation. La subvention pourrait également être utilisée pour compenser certaines des pertes qu'un produit risque de générer avant que le projet n'atteigne une taille suffisante, ou pour couvrir les frais de constitution juridique d'une nouvelle entreprise. Ce type d'aide ne devrait pas servir à subventionner le fonctionnement général de l'organisation, mais être ciblé sur un projet particulier, qu'il soit nouveau ou déjà en cours d'exécution. Les subventions visent à favoriser les investissements dans des activités novatrices et pilotes, initiatives qui pourraient être couronnées de succès mais que les candidats ne sont pas capables d'entreprendre sans l'aide d'un partenaire. Le projet proposé devrait être conçu de telle sorte qu'il soit viable à la fin de la période de versement de la subvention, soit parce qu'il est financièrement autonome, soit parce que des ressources supplémentaires ont été trouvées pour poursuivre les opérations.

³ Des audits internes et externes sont régulièrement menés par AIC pour mesurer la qualité du programme de microassurance (résultats techniques, financiers, sociaux inclus). Voir www.microassurance.ht et www.aic.ht.

⁴ Philippe Trainar, « La pensée du risque aujourd'hui », Revue *Risques*, N°67, 2006.

Construire une confiance réciproque

Les leçons de la microassurance du pays du Sud donnent à penser que la motivation des agents de microassurance est financière et que tout bénévolat a ses limites. En contrepartie, les opérateurs de microassurance exigent des résultats non seulement quantitatifs, mais également qualitatifs. A titre d'exemple, même si le produit distribué aux clients de l'IMF Fonkoze est obligatoire, AIC exige des agents de micro-crédit en charge de la distribution du produit, une pédagogie sans faille et une célérité dans le règlement des sinistres (l'agent aide le plus rapidement et efficacement possible l'assuré dans ses démarches), sans pour autant négliger la surveillance des fraudes. Le succès de la microassurance, c'est-à-dire la construction d'une confiance réciproque entre assureur et assuré, est à ce prix. Se pose alors naturellement la question de l'agrément des agents de la microassurance. Cette question est cruciale de sorte que la GTZ (organisation de développement allemande), l'AICA (Association internationale des contrôleurs d'assurance / IAIS en anglais) et le CGAP Working Group on Microinsurance recommandent des adaptations du cadre légal et réglementaire pour mieux prendre en compte la micro-assurance, comme un abaissement du niveau minimal de fonds propres obligatoire, qui tiendrait compte des faibles montants de cotisations, un allègement du poids administratif des contrôles sur pièces et sur place, et... un assouplissement des règles d'agrément des agents de micro-assurance.

Ceci serait d'autant plus opportun que la microassurance a pour vocation de proposer des produits simples, avec des clauses et des procédures claires et précises, mais dépouillées de toute complexité juridique. Notons d'ailleurs que cet assouplissement est en cours : au Maroc (où les associations de micro-crédit, qui comptent 1,5 millions de clients actifs environ en 2008, ont l'autorisation de distribuer à leurs clients des produits prévoyance, des assurances contre le vol ou l'incendie, depuis décembre 2007, dans le cadre de partenariat avec des assureurs) ; en Inde (où des personnes issues des ONG ou recommandées par des ONG peuvent devenir des micro-agents, en suivant une formation d'agents de microassurance de 25 heures au lieu de 100 heures pour devenir agents d'agents d'assurance) ; au Brésil (où on assiste à la stimulation de canaux alternatifs, des églises à l'internet) ; en Afrique du Sud (pour les garanties funéraires par les réseaux de pompes funèbres) ; et incessamment en Egypte (où l'autorisation sera prochainement donnée aux ONG de proposer des services de microassurance)¹.

Un combat contre les vulnérabilités humaines

En France, de nouvelles règles d'agrément d'agents de microassurance pourraient se traduire dans les faits par la formation d'agents issus du terrain (habitants des quartiers populaires, membres d'associations, etc.), par la création de nouveaux réseaux de distribution, et finalement par la réimplantation de nouvelles formes d'assurances populaires dans des « territoires de la République », sur fond d'une politique de subsidiarité ou de partenariat public-privé. Ces suggestions peuvent surprendre. Il reste que dans le rapport annuel 2007 de la FFSA, son président, Gérard de La Martinière écrit : « L'assurance apparaît aussi comme une réponse aux nouveaux besoins de protection des Français, et comme le partenaire naturel de l'Etat pour répondre aux attentes d'une société marquée par le vieillissement de la population. Les assureurs n'ont pas pour ambition de supplanter le dispositif de protection sociale, aussi précieux que nécessaire, mais souhaitent agir avec l'Etat au travers de partenariat public privé pour éviter, comme c'est le cas aujourd'hui, de reporter de manière systématique les charges financières sur les générations futures ; la protection sociale doit s'inscrire, elle aussi, dans l'impératif du développement durable. En matière d'assurances de bien et de responsabilité, le développement durable constitue une priorité »².

Alors que le thème du développement durable semble largement consensuel, dès lors qu'il s'agit de réchauffement climatique, d'effet de serre, ou de déforestation, force est pourtant de constater que dans les nombreuses zones de pays du Sud où ni l'Etat, ni les acteurs du privé ne sont présents, ces enjeux planétaires semblent à mille lieues des préoccupations de ceux qui luttent au quotidien contre des vulnérabilités cumulées. Ce combat contre les vulnérabilités humaines constitue finalement l'un des apports essentiels de la microassurance au développement durable, ce dernier ne pouvant être que précaire dès lors qu'il évacuerait l'humain, son quotidien et sa fragilité, au Sud comme au Nord.

¹ Nous pourrions, à l'inverse, citer des contre-exemples de la part de gouvernements ou d'instance de régulation de pays pourtant marqués par un déficit considérable d'assurance (très faible taux de pénétration ou de densité d'assurance), refusant toute réflexion sur la microassurance, jugeant plus urgent de renforcer les règles prudentielles ou de solvabilité, afin de s'aligner sur le credo de pays industrialisés... aux réalités pourtant bien différentes.

² Fédération Française des Sociétés d'Assurance, *L'assurance française en 2007*, juin 2008.

DERNIÈRES PUBLICATIONS

disponibles sur notre site Internet ou sur demande à publications@institut-thomas-more.org

Lignes de front géorgiennes : l'Occident mis au défi

Jean-Sylvestre MONGRENIER
Tribune 19 – Fr – Septembre 2008
Programme d'études **Enjeux géopolitiques** Série **L'Europe face au monde**

Belgique : crise politique ou crise identitaire ?

Jean de ROQUETTE-BUISSON
Article – Fr – Août 2008
Programme d'études **Identités européennes** Série **Politiques & enjeux démocratiques**

Union pour la Méditerranée : la question turque en suspens

Jean-Sylvestre MONGRENIER
Article – Fr – Juillet 2008
Programme d'études **Enjeux géopolitiques** Série **L'Europe face au monde**

« Des infrastructures de marché solides sont aussi nécessaires que les réseaux de transport pour faire circuler en Europe une énergie compétitive, fiable et écologique »

Jean-François CONIL-LCOSTE
Entretien – Fr & Eng – Juillet 2008
Programme d'études **Vivre l'Europe** Série **Enjeux économiques européens**

France's White Book on Defense and National Security: First Impressions

Leo MICHEL
Article – Eng – Juillet 2008
Programme d'études **Enjeux géopolitiques** Série **Géopolitique européenne**

L'Union européenne et le « libéralisme » émergent en Russie : Vers une nouvelle stratégie de négociation

Laurent VINATIER
Tribune 17 – Fr – Mai 2008
Programme d'études **Enjeux géopolitiques** Série **L'Europe face au monde**

Le Baromètre des réformes de Nicolas Sarkozy : les réformes du président face aux promesses du candidat

Disponible sur <http://institut-thomas-more.org/barometre-sarkozy>
Fr – Mai 2008
Programme d'études **Identités européennes** Série **Politiques & enjeux démocratiques**

2009-2012 : vers une nouvelle politique étrangère américaine ? Ce qui va changer pour l'Europe

Leo G. MICHEL, Louis GISCARD d'ESTAING et Jean-Sylvestre MONGRENIER
Working paper 19 (compte-rendu de conférence) – Fr – Mai 2008
Programme d'études **Enjeux géopolitiques** Série **L'Europe face au monde**

Les propos et opinions exprimés dans ce document n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Ce document est la propriété de l'Institut Thomas More. Sa reproduction, partielle ou totale, est autorisée à deux conditions : obtenir l'accord FORMEL (par mail ou courrier) de l'Institut Thomas More, et faire apparaître LISIBLEMENT sa provenance.

Pour toute information, suggestion ou tout envoi de textes, vous pouvez adresser un message à info@institut-thomas-more.org ou téléphoner au + 33 (0)1 49 49 03 30.

Etabli à Bruxelles et Paris, présent à Budapest et Rome, réunissant des personnalités de nombreux pays européens, l'Institut Thomas More est un think tank d'opinion, européen et indépendant.

Il diffuse auprès des décideurs politiques et économiques et des médias internationaux des notes, des rapports, des recommandations et des études réalisés par les meilleurs spécialistes.

L'Institut Thomas More est à la fois un laboratoire d'idées et de propositions neuves et opératoires, un centre de recherches et d'expertise, un relais d'influence.

Bruxelles

Avenue Eugène Demolder, 112
B-1030 Bruxelles
Tel : +32 (0)2 647 32 34
Fax : +32 (0)2 646 28 21

Paris

49, boulevard de Courcelles
F-75 008 Paris
Tel : +33 (0)1 49 49 03 30
Fax : +33 (0)1 49 49 03 33

info@institut-thomas-more.org
www.institut-thomas-more.org